

SOUS-DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

Département des Etudes Juridiques

DECISION N°70 DU 23 DEC. 2016
MODIFIANT LA DECISION N° 63 DU 14 DECEMBRE 2016
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU SEIN DE L'ENIM

LE DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA MARINE,

- Vu la décision Enim n° 401 du 5 juin 2012 portant organisation de l'Etablissement national des invalides de la marine, modifiée ;
- Vu la décision Enim n° 63 du 14 décembre 2016 portant délégation de signature au sein de l'Etablissement national des invalides de la marine ;

DECIDE

Article 1^{er} : L'article 8 de la décision du 14 décembre 2016 susvisée est remplacé par la disposition suivante :

« **Article 8** : Délégation est donnée à Mme Laëtitia TIRATAY-THIBAUT, adjointe au chef du département des ressources humaines (DRH) à l'effet de signer, au nom du directeur de l'Enim, tous actes et décisions en matière administrative et budgétaire (y compris la constatation du service fait), dans la limite de ses attributions, à l'exception :

- des actes réglementaires,
- des marchés publics égaux ou supérieurs à 25 000 € hors taxes,
- des subventions. »

Article 2 : A compter du 1^{er} janvier 2017, l'article 17 de la décision du 14 décembre 2016 susvisée est remplacé par la disposition suivante :

« **Article 17** : Délégation est donnée à Mme Véronique TONNERRE, responsable du centre des cotisations des marins et armateurs (CCMA), à Mme Véronique MARTIN, responsable du pôle en charge des déclarations mensuelles et trimestrielles de données sociales, à Mme Françoise DAUNIS, responsable du pôle en charge de la gestion des carrières des marins, et à M. Erwann TOUCHÉE, responsable du pôle projets communication transverse et formation à l'effet de signer, au nom du directeur de l'Enim, tous actes et décisions en matière administrative et

budgétaire (y compris la constatation du service fait), dans la limite de leurs attributions, à l'exception :

- des actes réglementaires,
- des marchés publics,
- des subventions. »

Article 3 : La présente décision, portée à la connaissance du public par voie de publication sur le site internet de l'établissement: www.enim.eu, prend effet le lendemain de sa date de publication.

Le Directeur
de l'Etablissement National des Invalides
de la Marine

Richard DECOTTIGNIES